

# Télétravail : un 'chèque bureau' pour rompre l'isolement des salariés ?

Plusieurs personnalités parmi lesquelles l'ancienne ministre du Travail Myriam El Khomri ou Benoît Hamon appellent à la mise en place d'un "chèque bureau", sur le même principe que le chèque restaurant, pour éviter l'isolement des télétravailleurs.

---

Idéal pour certains, frustrant pour d'autres, le télétravail ne fait toujours pas l'unanimité. Six jeunes sur dix vivent mal le télétravail, selon le dernier sondage Odoxa, publié en mars 2021. Après un an de crise, la pratique affiche des limites. D'un autre côté, cette solution a aussi prouvé ses vertus. Une étude de l'Institut Sapiens estimait à 22% la croissance du taux de productivité des salarié·e·s en télétravail à laquelle s'ajoute les gains financiers réalisés par certains employeurs qui ont décidé d'abandonner définitivement leurs locaux ou d'en réduire drastiquement la surface. Et cette tendance n'est pas prête de s'arrêter pour Bruno Marzloff, sociologue, fondateur du cabinet Chronos, qui expliquait à *Maddyness* en avril dernier, que « demain, le bureau aurait davantage une fonction de prestige » et serait donc déposséder de sa fonction première : y travailler.

Face à ces chamboulements, brusques mais probablement pérennes, 33 personnalités du monde politique et du monde du travail ont publié une tribune dimanche dans le *JDD*, dans laquelle elles proposent la mise en place d'un « chèque bureau » pour « *faciliter l'accès à des espaces de travail de proximité*

*tout en permettant le maintien de la vie sociale des travailleurs à distance » .*

## Payer pour accéder à un tiers-lieu

*« À l'image des tickets-restaurants ou des chèques vacances, financés par l'employeur et utilisables par le salarié, nous proposons un 'chèque bureau' universel avec lequel les salariés pourraient payer l'accès à un tiers-lieu ou un espace de coworking et utiliser ses installations » , écrivent les signataires de la tribune. Ces derniers proposent que ce dispositif soit « cofinancé par l'État et les collectivités locales pour permettre au salarié de travailler dans le bureau de proximité de son choix » , qu'il soit « émis directement par l'employeur ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée » et que le comité social et économique (CSE) des entreprises puisse aussi participer au financement.*

### *À lire aussi*

---

71% des salariés se disent « plus efficaces au travail » en dehors du bureau

Pour justifier cette demande, l'ancienne ministre du Travail Myriam El Khomri, Benoît Hamon, l'ancien secrétaire général de Force ouvrière Jean-Claude Mailly, l'actuel secrétaire général de l'Unsa Laurent Escure, Louis Gallois, ancien patron notamment d'EADS, la SNCF et PSA et les autres signataires s'appuient sur l'accord national du 26 novembre 2020.

Celui-ci précise que « *les partenaires sociaux ont défini le cadre du télétravail, précisant notamment qu'il pouvait aussi s'exercer dans un tiers-lieu, différent des locaux de l'entreprise* ». « *L'accord évoque également pour la première fois la nécessité de prévenir l'isolement professionnel que peut engendrer un télétravail mal organisé. Appuyons-nous sur cette avancée pour construire un droit nouveau qui remédierait aux nuisances du télétravail sans amoindrir ses bienfaits* » , détaillent-ils dans la tribune.